

À DESTINATION DES

ASSISTANT(E)S MATERNEL(LE)S SUR TERRES DE MONTAIGU

TERRES DE
MONTAIGU

Communauté de communes
Montaigu-Rocheservière

3 Jeudi 23 Avril

NOUVEAU La rémunération du mois d'avril

Afin de soutenir les particuliers employeurs et salariés confrontés aux conséquences de l'épidémie du Covid-19, Pajemploi, les pouvoirs publics et l'Urssaf ont pris la décision de reconduire la mesure d'indemnisation exceptionnelle des heures prévues non travaillées pour le mois d'avril.

Les pouvoirs publics et le réseau des Urssaf appellent à la solidarité nationale et invitent les parents employeurs qui le peuvent à faire le choix de déclarer et de verser l'intégralité de la rémunération d'avril à leur assistant maternel ou garde d'enfants à domicile.

S'ils ne peuvent pas assumer le coût des heures prévues et non travaillées, deux cas de figures sont possibles :

- Vous avez travaillé au cours du mois d'avril : le dispositif reste identique à celui du mois de mars. Votre parent employeur déclare et rémunère les heures réalisées et remplit le formulaire d'indemnisation exceptionnelle du mois d'avril pour les heures prévues et non réalisées.
- Vous n'avez pas travaillé au cours du mois d'avril, votre parent employeur déclare l'intégralité des heures prévues et non travaillées sur le formulaire d'indemnisation exceptionnelle.

Retrouvez plus d'informations relatives à la l'indemnisation exceptionnelle sur le site de [Pajemploi](#) ou dans les lettres d'infos précédentes disponibles sur le site de [Terres de Montaigu](#).

NOUVEAU La prise en compte des congés payés pendant la période du confinement

La Direction Générale de la Cohésion Sociale (DGCS) a apporté des éléments d'information concernant la prise en compte des congés payés durant la période de confinement.

L'assistante maternelle acquiert-elle des CP sur les jours de chômage partiel ?

La période de chômage partiel n'est pas considérée comme du temps de travail effectif. Par conséquent, la période de chômage partiel n'ouvre pas droit à des congés payés et l'indemnité de chômage partiel n'entre pas dans la rémunération pour le calcul de l'indemnité de congés payés.

Une semaine de congés était prévue au contrat sur le mois d'avril. Peut-elle être reportée ?

Si les parents employeurs et l'assistant maternel sont d'accord pour reporter les congés qui étaient prévus pendant la période de la crise sanitaire, un report est possible, conformément à l'article 12 de la convention collective nationale des assistants maternels et selon les termes du contrat. Cette solution est recommandée lorsque les parents employeurs sont par ailleurs professionnels prioritaires. Comme en temps normal, le report ne peut cependant être le fait d'une décision unilatérale des parents employeurs.

Retrouvez plus d'informations relatives à la déclaration du mois de mars dans la Lettre d'informations aux assistantes maternelles # 1 disponible sur le site de [Terres de Montaigu](#).

NOUVEAU Une aide financière pour les Maisons d'Assistants Maternels

En complément des dispositions d'indemnisation des assistants maternels prévues au titre de l'activité partielle, le Conseil d'Administration de la CNAF a mis en place une aide exceptionnelle pour les MAM qui vise à couvrir leurs charges de loyer. Cette aide s'élève à 3€ par jour et par place fermée.

Cette aide sera versée seulement aux Mam constituées en personne morale et n'est pas cumulable avec celle du fond de solidarité.

Les services de la Caf reviendront vers vous pour vous préciser toutes les modalités pratiques pour solliciter cette aide exceptionnelle.

Les recommandations sanitaires

NOUVEAU Travailler chez soi : protocole d'accueil durant l'épidémie

Depuis le début de l'épidémie, les assistantes maternelles continuent d'accueillir les enfants chez elles.

Comment faire respecter les gestes barrières ? Quelles recommandations sanitaires s'appliquent ?

En complément, des directives de la Direction Générale de la Cohésion sociale ([à retrouver ici](#)), l'équipe du RAM vous invite à lire un article qui livre quelques pistes de réflexions pour l'accueil des enfants pendant cette épidémie.

Vous y retrouverez également une comptine de lavage des mains pour rendre ce moment plus ludique.

Vous le retrouverez sur le site [Enfance&Covid](#)

Ce site, réalisé par des professionnels, compile des conseils pour vous accompagner à vivre au mieux ce confinement.

La distribution de masques

Terres de Montaigne et les communes mettent à disposition des assistantes maternelles qui le souhaitent et qui sont toujours en activité des masques de protection.

Retrouvez les informations relatives à la distribution des masques dans la Lettre d'informations aux assistantes maternelles # 1 disponible sur le site de [Terres de Montaigne](#).

NOUVEAU Le RAM, vous accompagne dans cette période de confinement avec les enfants que vous accueillez

Comme vous le savez, en cette période exceptionnelle de confinement, les matinées Rencontres & Jeux sont annulées. Afin de continuer à faire vivre ces temps de découvertes, l'équipe du RAM vous propose un support d'exploration selon les thèmes des matinées habituellement proposés : sensoriel, jeu libre, motricité et créatif.

Ces supports peuvent être proposés et adaptés pour répondre aux besoins des plus petits comme des plus grands.

N'hésitez pas à nous envoyer par mail les photos de vos créations ou à nous solliciter pour des conseils ou des questions !

Dans cette lettre d'information, nous vous proposons un jeu d'imitation autour de la vaisselle.

Inclure les enfants dans les activités quotidiennes : faire la vaisselle

Durant le confinement, les enfants sentent que le quotidien est différent, les adultes sont présents toutes la journée, télétravaillent, sont peut-être plus inquiets...

Inclure les enfants dans les activités banales du quotidien peut participer à déplacer leur centre d'attention, de l'inquiétude ambiante à la réalisation d'une tâche habituelle, comme par exemple : faire la vaisselle.

De quoi avez-vous besoin pour faire la vaisselle ?

Pour proposer une activité autour du nettoyage de la vaisselle il vous faut :

- Un grand plateau ou une bâche si vous proposez l'activité en intérieur
- Un grand saladier
- Une grande bassine
- De l'eau savonneuse (attention à prendre un produit sans risque en cas d'ingestion, du savon naturel pour bébé peut faire l'affaire)
- Des ustensiles de cuisine d'adultes



- Des ustensiles que l'enfant à l'habitude d'utiliser : verres, biberons, couverts et assiettes en plastiques
- Des éponges et brosses
- Un plateau avec des torchons



Qu'apporte cette activité aux enfants ?

Cette activité ludique est un jeu d'imitation pour l'enfant. Il prend beaucoup de plaisir à faire comme l'adulte et en est fier.

Il manipule les ustensiles avec une ou deux mains, coordonne ses gestes et développe sa motricité fine pour nettoyer les objets.

L'enfant découvre différents états de l'objet : sec, mouillé, puis sec ensuite.

Pour aller plus loin

Vous pouvez observer comment l'enfant manipule : est-ce qu'il prend l'objet à 1 ou 2 mains ? Est-ce qu'il le retourne pour l'observer ? Prend-il l'objet avec une pince fine (pouce-majeur ou pouce-index), ou bien avec la main entière... ?

Les ressources utiles

Vous avez besoin de ressources pour vivre au mieux cette période exceptionnelle avec les enfants que vous accueillez ?

Le site [Enfance&covid](#) est une plate-forme qui a été créée pour répondre aux questions que se posent les parents et les professionnels de la petite-enfance pendant cette période de confinement.

Vous y trouverez des fiches pratiques et des vidéos accessibles à tous.

Le RAM pendant la gestion de la crise sanitaire

Vous avez des questions par rapport à vos conditions d'emploi?

L'équipe du Relais Assistants Maternels reste à vos côtés et continue à vous renseigner pendant cette période de crise du lundi au vendredi de 9h30 à 12h30 et de 14h à 18h00.

Vous pouvez contacter le service par :

- mail : ram@terresdemontaigu.fr
- ou en prenant un rendez-vous téléphonique en cliquant [ici](#).
Attention, le service vous rappelle en « numéro privé ».

En cas de difficulté pour la prise de rendez-vous, vous pouvez contacter le 02 51 94 04 62

Vous êtes disponible pour accueillir les enfants des professionnels essentiels à la gestion de la crise sanitaire ?

Afin de recenser les besoins de garde des enfants des professionnels essentiels à la gestion de la crise sanitaire, un numéro de téléphonie spécifique a été mis en place : 02 51 94 04 62. Si vous êtes disponible pour accueillir ces enfants, merci de vous manifester auprès du service en envoyant un mail à l'adresse ram@terresdemontaigu.fr

Le service de garde d'urgence

Les assistantes maternelles, en tant que profession essentielle à gestion de la crise, sont prioritaires, au même titre que les professionnels de santé pour faire garder leurs enfants plus grands (de 4 à 11 ans) en périscolaire comme à l'école.

Le RAM a renforcé son service en créant un numéro unique temporaire 02 51 94 04 62 pour vous orienter et vous conseiller pour trouver une solution de garde pour vos enfants quel que soit leur âge.